



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0885

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : Quartier Joliot Curie - Aménagement d'espaces publics - Création de voies nouvelles dans le cadre du projet urbain - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthelémy (pouvoir à Mme Yérémian), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0885**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Mions

objet : **Quartier Joliot Curie - Aménagement d'espaces publics - Création de voies nouvelles dans le cadre du projet urbain - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier Joliot Curie est localisé au nord de la commune de Mions, entre la voie ferrée, la rue du 23 août, l'A 46 et le boulevard des Nations.

Dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, les partenaires ont validé le principe de réaménagement du quartier. Une étude de cadrage urbain a été réalisée sur cette idée.

La première phase opérationnelle du projet global prévoit la construction de 45 logements sociaux collectifs qui devraient être livrés au printemps 2011, ainsi que 39 logements collectifs privés autour d'un nouveau maillage viaire. La seconde phase débutera après la démolition des 40 logements du clos Charles Péguy, programmée pour la fin 2009.

L'opération d'aménagement vise à la réalisation d'espaces publics (dont la reprise de voies existantes) et la création de voies nouvelles et d'espaces verts et de jeux, dans le cadre du projet urbain.

L'engagement de cette opération a été approuvé par la délibération n° 2007-4075 du conseil de Communauté en date du 2 mai 2007.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée par appel d'offres ouvert dont la commission était composée en jury, conformément à l'article 74-III-4° alinéa du code des marchés publics. Il s'agit du bureau d'études Sechaud et Bossuyt et du cabinet d'architecture paysagiste Hors Champs. L'esquisse a été validée par le comité de pilotage local en novembre 2008.

Il convient désormais d'ouvrir la concertation préalable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement des espaces publics au sens de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer les habitants, les associations et les autres personnes concernées pendant l'élaboration du projet.

Les objectifs fixés pour cette opération sont les suivants :

- changer l'image du quartier en le recomposant, notamment par la création de voiries et d'espaces publics de qualité,
- développer en parallèle l'urbanisation du quartier avec une offre de logements, en ayant au préalable démoli les logements du clos Charles Péguy,
- intégrer dans le projet le hameau de la Fontaine dans lequel les logements seront réhabilités.

Le périmètre de concertation est délimité par les rues ci-après (les allées et rues en impasse qui y débouchent sont incluses dans le périmètre) :

- rue Léopha,
- rue des Brosses (entre la rue Léopha et la rue Joliot Curie),
- rue Joliot Curie.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

Un dossier sera mis à la disposition du public :

- à la mairie de Mions - place de la république - 69780 Mions, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 00,

- à l'accueil de l'hôtel de Communauté urbaine - 20, rue du Lac - 69003 Lyon, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

Ce dossier comprendra notamment :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- un document explicatif présentant les objectifs du projet (avec les plans validés lors de l'esquisse),
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Ce document pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

Un avis administratif, annonçant le début de la concertation, sera affiché à la mairie de Mions et au siège de la communauté urbaine de Lyon et publié dans la presse départementale.

La fin de la concertation sera annoncée ultérieurement de la même manière.

Le bilan de la concertation sera présenté pour validation au conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

a) - l'ouverture et les modalités de la concertation préalable à l'opération de réaménagement et création des voies nouvelles, des réseaux urbains et des espaces publics dans le cadre du projet urbain du quartier Joliot Curie à Mions, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme,

b) - le périmètre de concertation ci-annexé.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.